

Generalitez	hom.	Generalitez.	hom.
Paris	1400.	Alençon	800.
Amiens	800.	Roüen	800.
Artois	400.	Lion	400.
Soiffons	700.	Dauphiné	500.
Châlons	1700.	Provence	300.
Dijon	900.	Languedoc	1600.
Comté de Bourg.	900.	Bretagne	1800.
Moulins	700.	Tours	1300.
Riom	700.	Poitiers	700.
Bourges	400.	Limoges	600.
Orleans	1000.	Bourdeaux	1600.
Caën	400.	Montauban	1600.

*Rentes per-  
petuelles &  
viageres.*

V. On a publié un Edit du mois de Decembre, qui porte création d'un million de livres de rente, dont la moitié seront des rentes annuelles & perpetuelles au denier vingt, & l'autre moitié seront des rentes viageres: de sorte que suivant l'esprit de cet Edit, celui qui aura porté un Capital de mille livres au Trésor Royal, on lui expediera deux contrats, l'un de cinquante livres de rente perpetuelle pour lui, ses heritiers ou ayant cause, & un autre de cinquante livres de rente viagere, laissant la faculté aux aquereurs à l'égard de ce dernier, de le faire passer sous le nom de telles personnes qu'ils voudront; après les decez desquelles lesdites rentes viageres seront éteintes au profit de Sa Majesté: Par cet Edit il est porté que les étrangers seront admis à aquerir ces rentes de même que les François, sans qu'elles puissent être diminuées, confisquées ni arrêtées pour quelque cause que ce soit, pas même en cas de guerre